



## **Votation communale du 14 juin 2026**

---

**Référendum sur la décision du Conseil communal  
du 28 août 2025 d'adopter le Préavis municipal n°82  
intitulé « Demande d'un crédit d'investissement pour  
les études de finalisation du Plan d'affectation Gare  
Sud, incluant la démarche participative et l'analyse  
de la structure juridique du projet ».**

**(Préavis municipal n° 82/2025)**



## **Sommaire**

---

**Objet du vote** **page 5**

**Résumé du préavis n° 82/2025  
de la Municipalité de Gland  
accepté par le Conseil communal  
dans sa séance du 28 août 2025** **page 6-7**

**Arguments du comité référendaire  
(en faveur du NON)** **page 8**

**Arguments de la Municipalité de Gland  
(en faveur du OUI)** **page 9**

**Prises de position des partis  
représentés au Conseil communal** **page 11**



# Objet

---

**Votation communale du 14 juin 2026 relative à la décision du Conseil communal du 28 août 2025 (Préavis n° 82/2025 de la Municipalité).**

- 1. Accepter le préavis n°82 relatif à la demande d'un crédit d'investissement pour les études de finalisation du Plan d'affectation (PA) Gare Sud, incluant une démarche participative et l'analyse de la structure juridique du projet.**
- 2. Accorder le crédit de CHF 205'000.- et autoriser la Municipalité à mener les études.**

Le Conseil communal a adopté le préavis à une large majorité. 58 conseillères et conseillers étaient présents : 9 ont émis un avis contraire et 3 abstentions ont été signifiées. Cette décision a ensuite fait l'objet d'un référendum populaire en vertu des articles 160 et suivants de la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Le référendum ayant abouti, les membres du corps électoral de Gland sont appelés à voter.

**La question à laquelle vous devez répondre :**

**Acceptez-vous le Préavis municipal n° 82/2025 relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour les études de finalisation du Plan d'affectation Gare Sud, incluant la démarche participative et l'analyse de la structure juridique du projet ?**

Le préavis n° 82/2025 de la Municipalité ainsi que le rapport de la Commission technique et le rapport de la Commission des finances sont disponibles sur le site internet de la Commune [www.gland.ch/ma-ville/conseil-communal/rapports-et-preavis/2025](http://www.gland.ch/ma-ville/conseil-communal/rapports-et-preavis/2025), auprès de l'Administration communale par téléphone au +41 22 354 04 10 ou par courriel à [secretariat.municipal@gland.ch](mailto:secretariat.municipal@gland.ch)

## **Résumé du Préavis municipal n° 82/2025 de la Municipalité de Gland, accepté par le Conseil communal dans sa séance du 28 août 2025**

---

La Ville de Gland a lancé l'élaboration du Plan d'affectation (PA) Gare Sud en 2014, à la suite d'un concours d'idées de type Mandat d'étude parallèle (MEP), établissant les bases des futures orientations urbanistiques du secteur. Depuis lors, le dossier de Plan d'affectation (PA) a pu être soumis aux instances cantonales pour examen préalable à deux reprises qui statuent sur la conformité légale du projet.

Au regard des lois fédérales et cantonales sur l'aménagement du territoire, le secteur Gare Sud, situé près de la gare et au centre de l'agglomération, est un lieu privilégié pour une densification.

L'objectif du préavis est d'obtenir un crédit permettant notamment d'organiser une démarche participative, d'analyser la structure juridique la plus appropriée pour le développement du quartier et d'adapter le dossier du Plan d'affectation (PA) avant sa mise à l'enquête publique.

### **Historique du projet Plan d'affectation (PA) Gare Sud (2012–2025)**

Le secteur de Gare Sud occupe une position stratégique à proximité immédiate de la gare CFF et constitue une réserve majeure de développement pour la Commune, propriétaire du terrain. Au début des années 2010, la réalisation du passage inférieur sous les voies a représenté une opportunité clé pour renforcer les connexions nord-sud, améliorer les mobilités douces et créer une nouvelle centralité au sud des voies. Grâce à une planification spécifique, il devient possible de favoriser un développement cohérent, intégrant une véritable mixité fonctionnelle et une densification adaptée à la proximité du pôle ferroviaire. L'élaboration d'un Plan d'affectation (PA) permet d'envisager l'organisation d'un quartier mixte intégrant logements, activités et espaces publics, avec l'ambition de créer un pôle urbain structurant et emblématique comme prévu par le Plan directeur communal (centralité autour de la Gare) approuvé en 1998.

## **2012 – Lancement de la réflexion urbanistique**

En 2012, le Conseil communal adopte le Préavis municipal n°36/2012 octroyant un crédit de CHF 328'860.- pour organiser un concours de développement urbanistique du secteur Gare Sud (Mandat d'étude parallèle [MEP]). L'objectif est de faire émerger une vision stratégique du site et de coordonner le développement futur avec la construction du passage inférieur.

## **2013 – Validation des orientations et construction du passage inférieur**

Les résultats du Mandat d'étude parallèle (MEP) sont présentés à la population et soumis à l'appréciation de la Municipalité. Celle-ci valide les recommandations qui préconisent la création d'un pôle gare articulante nord et sud, l'intégration du passage inférieur comme partie intégrante de l'espace public, le réaménagement du chemin de la Crétaux ainsi que la création d'une pièce urbaine aménagée comme un parc habité et mixte au sud des voies. Parallèlement, la construction du passage sous-voies est réalisée sur la base du Préavis municipal n°56/2013.

## **2014 – Élaboration du Plan d'affectation (PA)**

En 2014, le Conseil communal adopte le Préavis municipal n°66/2014 accordant un crédit de CHF 249'912.- qui permet d'engager les prestations nécessaires à l'élaboration du Plan d'affectation (PA). Il s'agit de traduire juridiquement et réglementairement les intentions issues du Mandat d'étude parallèle (MEP).

## **2015–2017 – Études complémentaires et examens cantonaux**

Entre 2015 et 2017, plusieurs études sont menées afin d'affiner le cadre de développement via la recherche de variantes, incluant conformément à la demande de la Commission du Conseil communal (2014), la possibilité d'examiner l'insertion d'un bâtiment emblématique ayant un relief particulier sans préjuger d'une hauteur ou d'une réalisation obligatoire, ainsi que les impacts de chacune des variantes. Le Canton statue sur la conformité légale du projet (planifications et lois supérieures).

## **2020 – Labellisation énergétique**

Le secteur obtient la labellisation « Site 2000 Watts » qui regroupe 21 mesures réparties au sein des trois grandes thématiques qui constituent un développement durable : l'environnement, le lien social et l'activité économique.

## **2022–2024 – Réflexions sur la relocalisation de l'Administration**

Une analyse a été menée pour évaluer la meilleure localisation de la future Administration glandoise dont notamment à Gare Sud. La parcelle de l'ancien site du WWF est sélectionnée comme étant la plus adéquate.

## **2025 – Adaptation et démarche participative**

Le Préavis municipal n°82/2025 sollicite un crédit pour lancer une démarche participative et analyser la structure juridique du projet en vue d'adapter le Plan d'affectation (PA). La démarche participative vise à associer la population aux réflexions du Plan d'affectation (PA) avant sa mise à l'enquête, proposant ainsi de récolter remarques, suggestions et critiques induisant un apport essentiel au plan.

## Arguments du comité référendaire (en faveur du NON)

---

### Le référendum contre le Préavis 82 a rassemblé plus de 2'000 signatures

Ce soutien fort montre qu'une part importante de la population refuse qu'un projet aussi important avance sans garanties claires, transparentes et maîtrisées.

### NON à un crédit sans vision d'ensemble

Demander aujourd'hui CHF 205'000.- supplémentaires pour finaliser des études techniques est prématuré, tant qu'aucun projet global clair, complet et validé n'est présenté à la population.

### NON à un projet encore trop flou

Des éléments majeurs, comme l'hypothèse d'une tour d'habitation de 14 étages, n'ont été évoqués que tardivement, illustrant le manque de lisibilité et de transparence du projet.

### NON à une participation de façade

Les habitants doivent être associés avant que les décisions essentielles soient arrêtées, pas seulement consultés une fois les grandes orientations déjà fixées.

### NON à de nouvelles dépenses sans garanties

Depuis plus de dix ans, près d'un million de francs ont déjà été engagés en études, concours et expertises, sans qu'une vision d'ensemble claire et largement partagée n'ait été présentée.

### NON à une urbanisation précipitée

Un projet mal préparé aujourd'hui peut compromettre durablement le cadre de vie, l'équilibre du quartier et la qualité du développement futur.

**Voter NON au Préavis 82, ce n'est pas refuser l'avenir.** C'est donner à Gare Sud la chance d'un projet mieux défini, transparent, concerté et financièrement responsable. Un **NON** permet de reprendre ce dossier sur des bases solides, avec une vraie vision d'ensemble et une population pleinement associée.

**NON**

**Voter NON, c'est protéger durablement notre cadre de vie tout en exigeant un projet réellement partagé.**

# Arguments de la Municipalité (en faveur du OUI)

---

## **OUI à un crédit pour ajuster le Plan d'affectation (PA)**

Le préavis porte sur un crédit d'investissement de CHF 205'000.- destiné à mener une démarche participative, à analyser la structure juridique la plus intéressante pour la Commune et aux études complémentaires pour alimenter et ajuster le Plan d'affectation (PA).

## **OUI à une démarche participative**

La Municipalité a choisi d'associer la population à la conception et à la réalisation du quartier. Il s'agira notamment de traiter des aménagements extérieurs, de la structure des bâtiments et de leur utilisation (activités, services, logements, etc.), ou encore des modalités d'animation du futur quartier.

## **OUI à un financement attrayant pour la Ville**

L'analyse de la structure juridique du projet permettra de disposer d'un outil explorant toutes les options économiques de développement (privé, public, public-privé) pour guider la Commune dans ses choix afin d'assurer un investissement rentable pour la Ville. Cette structure juridique constituera le support légal indispensable à tout développement futur.

## **OUI à un développement transparent et démocratique**

Ensuite de la démarche participative, une mise à l'enquête publique permettra également de récolter remarques, suggestions et critiques. Enfin, un préavis d'acceptation du Plan d'affectation (PA) sera soumis au Conseil communal qui se prononcera sur les options proposées.

En votant oui, vous permettez à la Commune de prévoir le financement le plus adapté pour la Ville. Vous donnez également la parole à la population afin de construire ensemble l'avenir de Gare Sud.

**OUI**

**La Municipalité et le Conseil communal vous recommandent  
de voter OUI le 14 juin prochain.**



## **Prises de position des partis représentés au Conseil communal**

---

**GDG - Gens de Gland**

**OUI**

**PS-Les Vert-e-s**

**OUI**

**PLR**

**OUI**

**UDC**

**OUI**

**OUI La Municipalité et le Conseil communal vous recommandent d'approuver l'adoption du Préavis municipal n° 82/2025 relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour les études de finalisation du Plan d'affectation Gare Sud, incluant la démarche participative et l'analyse de la structure juridique du projet.**

Le préavis n° 82/2025 de la Municipalité ainsi que le rapport de la Commission technique et le rapport de la Commission des finances sont disponibles sur le site internet de la Commune [www.gland.ch/ma-ville/conseil-communal/rapports-et-preavis/2025](http://www.gland.ch/ma-ville/conseil-communal/rapports-et-preavis/2025), auprès de l'Administration communale par téléphone au +41 22 354 04 10 ou par courriel à [secretariat.municipal@gland.ch](mailto:secretariat.municipal@gland.ch)